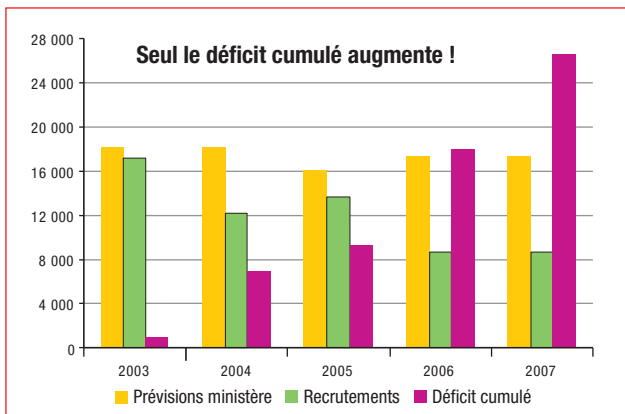


Supplément au n° 647 - 29 janvier 2007



### Le SNES vous aide

Tous les ans, en juillet-août, se réunissent des groupes de travail pour affecter en stage les lauréats des concours. Nous sommes très attachés à l'existence de ces groupes de travail au niveau ministériel et académique :

- d'abord parce qu'ils garantissent à tous un traitement équitable. Nos militants interviennent pour faire respecter les règles que l'administration a elle-même énoncées ;
- ensuite, cela contraint l'administration à la transparence. Enfin, ils permettent de prendre en compte des situations individuelles dont certaines d'entre elles, souvent les plus dramatiques, ne peuvent être traduites en nombre de « points au barème ». Notre intervention est d'autant plus efficace que nous disposons d'informations précises vous concernant. C'est pourquoi il est important de nous faire parvenir **la fiche syndicale** que nous mettons à la disposition de tous les lauréats sans exclusive (contactez-nous pour l'obtenir ou téléchargez-la sur le site [www.edm.snes.edu](http://www.edm.snes.edu)).

Par ailleurs, le SNES est à votre service durant tout l'été au siège national et généralement dès la dernière semaine d'août dans les sections académiques.

**Ces deux publications du SNES contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles seront disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES à la rentrée prochaine.**



## Enseignant : un métier en danger

**L**a conception de l'école qui sous-tend la politique éducative du gouvernement ne veut pas l'accès de tous les élèves aux savoirs et aux qualifications. En écho, les métiers d'enseignants, de CPE et de CO-Psy sont attaqués de toute part.

Attaqués par la baisse des recrutements organisée depuis maintenant cinq ans. Cette année encore, il manque 9 000 postes aux concours pour atteindre les besoins annuels prévus par le ministère. Le déficit de recrutements s'élève à 27 000 postes depuis 2003. Dans les établissements cela a notamment pour conséquence d'augmenter le temps de travail des enseignants, les effectifs des classes... En bref, pour pallier ces manques, les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

Attaqués par la réforme des IUFM qui, à travers la publication du cahier des charges et l'intégration précipitée dans les universités, dénature la formation. Le ministère en profite pour faire glisser les missions des CPE et des CO-Psy vers celles des enseignants. D'autre part le référentiel de compétences pense un métier définit par une juxtaposition de tâches et évaluable à tout moment dans toutes ses dimensions.

L'augmentation du temps de stage en responsabilité et la multiplication d'autres stages, déséquilibrent la formation et laissent croire que nos métiers s'apprennent par mimétisme.

Attaqués enfin par la bivalence. Car l'on sait bien qu'une maîtrise approximative des savoirs scientifiques complique la mise en place des apprentissages et la relation avec les élèves. C'est pourquoi le SNES a toujours défendu l'idée que nos métiers requéraient une haute qualification disciplinaire. La mise en place, sans concertation, des mentions complémentaires et les projets de CAPES bivalents vont à l'encontre de ce principe et n'ont pour but que de faire des économies. Faut-il hypothéquer l'avenir de l'école en rendant nos métiers si peu attractifs ?

C'est dans la construction d'une réponse collective que l'on pourra imposer d'autres choix. Le SNES en est partie prenante, à tous les niveaux, pour exiger un réel débat et sortir de cette vision étriquée de la formation des maîtres et de nos métiers. ■

**Claire Dumont**, secrétaire nationale

**Emmanuel Mercier, Alain Billate, Jean-Paul Gaëtan, Sandra Matos**, responsables nationaux

### SOMMAIRE

- 2-3. Votre affectation en stage  
Votre traitement, votre formation
4. Postes 2007

# Votre affectation en stage

**Lauréat(e) d'un concours, il vous faut dès lors effectuer un stage d'une année avant d'être titularisé(e) et affecté(e) sur un premier poste à temps plein. Avec peu ou pas d'expérience de l'enseignement ou de l'éducation, vous avez vocation, pour la plupart, à suivre un stage « en formation », en seconde année d'IUFM (y compris les lauréats de l'agrégation). Le ministère publiera en mars, au Bulletin officiel, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats des concours ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique SIAL). Le calendrier des épreuves d'admission et de publication des résultats est affiché sur le site Internet du ministère (<http://publignetce2.education.fr>).**

## DEUX TEMPS

Les opérations commencent dès que vous recevez du ministère la notification officielle de votre admissibilité.

**Première phase : le ministère vous affecte, pour une année, dans une académie (début août).**

Vous pouvez formuler jusqu'à six vœux d'académies, dans lesquelles l'IUFM assure la formation pour votre discipline, sur le site Internet du ministère ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique SIAL).

*Veillez à imprimer la page écran qui récapitule votre demande à la fin de la saisie. Elle vous servira à justifier votre situation en cas de problème.*

Le ministère procède à votre affectation après consultation d'un groupe de travail paritaire auquel nous participons.

Votre affectation est fonction de plusieurs éléments : vos vœux, votre barème, les besoins des académies, la carte des formations et les capacités d'accueil des IUFM.

Dans chaque discipline, les demandes sont examinées dans l'ordre décroissant des barèmes. Vos vœux sont examinés successivement, selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Si aucun n'a pu être satisfait, vous êtes affecté(e) « en extension », hors de vos vœux, en fonction des possibilités restantes et en partant de votre premier vœu.

*Nous tenons à votre disposition, pour chaque discipline et chaque IUFM, les barres d'entrée constatées pour la rentrée 2006. C'est indicatif et néanmoins utile pour vous aider à formuler vos vœux (voir aussi sur notre site <http://www.edm.snes.edu>).*

**Deuxième phase : le rectorat de l'académie que vous avez obtenue vous affecte en établissement pour le stage en responsabilité (fin août).**

Les pratiques varient d'une académie à l'autre. Trop souvent, l'administration affecte les stagiaires sans consulter de groupe de travail académique et/ou sans donner la possibilité de formuler des vœux. Dans ce cas, n'hésitez pas à le faire quand même par courrier et à en informer la section académique du SNES.

## REPORT DE STAGE ET AUTRES FORMULES

- Vous pouvez obtenir un report de stage – accordé de droit – pour un congé de maternité et effectuer le service national en tant que volontaire.

- Vous pouvez solliciter un report pour :
  - entamer ou poursuivre des études doctorales (réservé aux agrégés, une année renouvelable deux fois) ;
  - effectuer un séjour à l'étranger (pour les lauréats des concours externes, une année dans le cadre d'un programme d'échange universitaire. À noter que ce type de report n'est plus réservé aux seuls lauréats des disciplines de langues vivantes) ;
  - terminer la scolarité à l'ENS ;
  - préparer l'agrégation (à condition d'être titulaire d'une maîtrise/master 1 et lauréat des concours externes, une année non renouvelable). Le report est accordé après « appréciation par l'administration des besoins de recrutement dans la discipline ». Vous devez obligatoirement formuler des vœux d'affectation en IUFM au cas où le report vous serait refusé par le ministère.

- D'autres formules permettent d'être affecté(e) pour l'année de stage dans des fonctions qui conduisent, sans formation, à la titularisation :
  - dans une classe préparatoire aux grandes écoles, sur avis de l'Inspection générale. Réservé aux lauréats de l'agrégation, avec un service à temps complet ;
  - dans l'enseignement supérieur en qualité de moniteur ou d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER).

## BARÈME

Le ministère applique un barème qui prend en compte, pour tous, le rang de classement au concours (de 40 à 4 points selon le décile, 0 point pour les lauréats sur liste complémentaire). À cette partie commune peuvent s'ajouter des bonifications tenant compte notamment :

- du concours obtenu (40 points pour les lauréats de l'agrégation) non cumule avec la bonification IUFM ;
- de la situation familiale (60 points pour rapprochement de conjoint, 50 points par enfant...);
- de la situation administrative au

moment du concours (40 points pour les élèves d'IUFM qui demandent leur académie en premier vœu).

En cas d'égalité de barème sont pris successivement en compte : l'ordre des vœux, la situation familiale, le rang de classement au concours.

*L'attribution des bonifications dépend de la précision avec laquelle vous renseignez le serveur du ministère. Veillez en particulier à préciser si vous êtes « élève IUFM » (et non « étudiant »), si vous êtes marié(e), ou « pacsé(e) ». Sans cela vous n'obtiendrez pas la bonification correspondante.*

**Les non-titulaires de l'Éducation nationale bénéficient d'une bonification (100 points) sur le vœu correspondant à l'académie où ils exercent en 2006-2007 à temps complet ou à temps partiel (au moins 50 % d'un équivalent temps plein).**

## RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Pour pouvoir faire une telle demande, et bénéficier de la bonification correspondante, il faut réunir deux conditions cumulatives :

- être marié(e), lié(e) par un PACS ou vivre maritalement avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre parent (ou enfant à naître) ;
- que le conjoint exerce une activité professionnelle ou soit inscrit comme demandeur d'emploi (ce qui exclut les étudiants et les stagiaires).

Il faut demander en premier vœu l'académie correspondant soit au domicile privé, soit au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

**N.B. : la date de prise en compte des situations familiales est fixée au 15 juillet 2007. Attention : l'administration demande aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquées sur SIAL.**

## RÉVISION D'AFFECTATION

Si votre barème calculé par l'administration est erroné, si votre situation familiale a changé tardivement, vous pouvez formuler, dans les plus brefs délais, une demande de révision d'affectation et nous en informer. Notre intervention conjointe, au ministère ou au rectorat, permet souvent d'obtenir satisfaction, et de régler favorablement la plupart des situations familiales, médicales ou sociales difficiles.

Modifiée ou pas, votre affectation est impérative. Vous êtes alors convoqué(e) à la rentrée administrative de l'IUFM (généralement le 1<sup>er</sup> septembre) et vous devez participer à la prérentrée dans votre établissement. Le fait de ne pas rejoindre son poste, ou de l'abandonner, entraîne la radiation et la perte du bénéfice de l'admission au concours.

## VOTRE TRAITEMENT

### Premiers indices de rémunération des certifiés et CPE (traitement en vigueur depuis le 1/11/2006).

- Premier échelon, indice 349 :  
1 310 € net pendant trois mois.
- Deuxième échelon, indice 376 :  
1 411 € net pendant neuf mois.
- Troisième échelon, indice 395 :  
1 483 € net pendant 12 mois.
- Quatrième échelon, indice 416 :  
1 561 € net pendant 12 mois.

Au salaire « net » peut s'ajouter le versement du supplément familial et de l'indemnité de résidence. La cotisation à une mutuelle est à déduire.

### Reclassement

Il s'agit de la prise en compte de services antérieurs dans la carrière, ce qui permet d'accéder à un échelon plus élevé que le premier échelon dès le 1/9/2007. Sont pris en compte, en totalité ou partiellement : les années effectuées comme contractuel, assistant d'éducation, MI-SE, lecteur ou assistant à l'étranger, les années accomplies en qualité de cadre (cinq ans minimum exigés) pour les stagiaires CAPET... L'effet financier intervient en général dans le courant du deuxième trimestre.

### Indemnités

Les enseignants stagiaires perçoivent un tiers de l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves versée mensuellement), soit 388 €. À la place, les documentalistes et CPE stagiaires perçoivent quant à eux des indemnités liées à leur fonction (respectivement et pour l'année : 188 € et 357 €).

## VOTRE FORMATION

Elle va connaître des changements importants par rapport aux années précédentes. Elle est définie par le cahier des charges de la formation en IUFM – paru au BO n° 1 du 4 janvier 2007.

### Les changements les plus marquants

Le stage en responsabilité n'est plus défini hebdomadairement mais annuellement

## Je souhaite recevoir une fiche syndicale d'affectation 2007 et une notice précisant les modalités d'affectation en année de stage

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal      Ville : .....

Courriel : .....

Concours : ..... Discipline : .....

Situation actuelle : Élève IUFM  Étudiant(e)  MI-SE  Aide-éducateur

Contractuel  Vacataire  Assistant d'éducation

Autre : .....

À retourner au SNES, secteur FIC-EDM, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

soit 288 heures pour les enseignants, 360 heures pour les stagiaires d'EPS. Ce stage est donc allongé. La semaine théorique passerait de 4-6 heures à 8 heures, l'année scolaire comptant 36 semaines. La formation à l'IUFM sera réduite. Elle sera de 220 heures soit une journée sur 36 semaines.

La formation sera organisée autour de dix compétences qui devraient être maîtrisées durant cette année de stage. Vous trouverez le détail dans l'arrêté cité ci-dessus.

La maîtrise de ces compétences sera consignée dans un livret de compétences. C'est sur cette base complétée par un entretien que le jury académique se prononcera sur votre titularisation.

Par ailleurs, la formation complémentaire de quatre semaines qui vous sera dispensée en première année de titulaire sera fonction de ce livret.

### NOTRE POSITION

Alors que les IUFM sont ou vont être intégrés à l'Université, le gouvernement

## Pour nous contacter

### Au siège national :

SNES Secteur formation initiale et continue.

Entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Fax : 01 40 63 29 78

Courriel : [fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu)

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry,  
75647 Paris Cedex 13.

Nos coordonnées :

[www.snes.edu/memos/adresses](http://www.snes.edu/memos/adresses)

privilégie la formation sur le terrain en réduisant fortement la réflexion sur la pratique de notre métier. D'enseignant-concepteur de nos pratiques, nous devrions devenir des applicateurs de directives ministérielles et apprendre le métier par imitation de nos pairs expérimentés.

# Bivalence

Le cahier des charges de la formation des maîtres paru au BO n° 1 du 4 janvier 2007 énonce des affirmations apparemment vertueuses : une formation solide, la maîtrise des connaissances aux disciplines qu'il aura à enseigner, des compétences et l'adaptation de la pédagogie à la diversité des élèves...

Dans le même temps, le ministère plaide pour des enseignants bivalents. Il ne ménage pas ses efforts :

- forte sollicitation pour présenter une mention complémentaire aux concours de recrutement depuis la session 2006 ;
- valorisation de la bivalence par une affectation

tation prioritaire et versement d'une prime ;

- le confort géographique : enseigner deux disciplines mais dans un seul établissement et non pas dans deux voire trois établissements, parfois fort éloignés.

Il s'apprête à franchir une nouvelle étape en ayant passé commande à la DGRH (Direction générale des ressources humaines) d'un travail sur des CAPES bivalents dans des disciplines « proches » : sciences physiques et mathématiques ou lettres et humanité.

Le ministère voudrait imposer cette mesure dès la session 2008 des concours !

Ces affirmations et cette volonté ministérielle se heurtent à une réalité bien différente : ses propres études montrent que « l'amour de la discipline » étudiée puis enseignée reste le principal motif de satisfaction des jeunes enseignants et mobilise tout leur temps durant leurs années d'études.

Ainsi, à la session 2006, seuls 33 lauréats ont détenu cette mention complémentaire : enseigner plusieurs disciplines est difficilement compatible avec le niveau d'exigence requis dans les disciplines offertes aux concours.

CAPES EXTERNE	Postes 2007	SESSION 2006						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/ présents
Philosophie	30	30	1 617	1 122	37,4	<b>96</b>	<b>30</b>	2,7
Lettres classiques	170	170	618	527	3,1	<b>420</b>	<b>170</b>	32,3
Lettres modernes	980	980	4 946	3 625	3,7	<b>2 182</b>	<b>980</b>	27,0
Histoire et géographie	730	730	7 402	5 452	7,5	<b>1 596</b>	<b>730</b>	13,4
Sciences économiques et sociales	67	67	2 010	1 071	16,0	<b>140</b>	<b>67</b>	6,3
Allemand	125	125	759	555	4,4	<b>282</b>	<b>125</b>	22,5
Anglais	1 086	1 020	5 541	4 050	4,0	<b>2 546</b>	<b>1 020</b>	25,2
Arabe	5	5	311	143	28,6	<b>12</b>	<b>4</b>	2,8
Chinois	12	8	90	58	7,3	<b>21</b>	<b>8</b>	13,8
Espagnol	425	400	3 840	2 899	7,2	<b>998</b>	<b>400</b>	13,8
Hébreu	1	1	13	7	7,0	<b>2</b>	<b>1</b>	14,3
Italien	61	58	821	551	9,5	<b>143</b>	<b>58</b>	10,5
Néerlandais	0	1	18	9	9,0	<b>3</b>	<b>1</b>	11,1
Portugais	0	2	104	64	32,0	<b>7</b>	<b>2</b>	3,1
Russe	0	2	86	47	23,5	<b>6</b>	<b>2</b>	4,3
Mathématiques	952	952	5 787	4 129	4,3	<b>2 043</b>	<b>952</b>	23,1
Physique et chimie	610	610	4 717	3 234	5,3	<b>1 360</b>	<b>610</b>	18,9
Sciences de la vie et de la Terre	370	370	4 501	3 381	9,1	<b>925</b>	<b>370</b>	10,9
Education musicale et chant choral	90	90	831	674	7,5	<b>225</b>	<b>90</b>	13,4
Arts plastiques	130	130	2 754	2 042	15,7	<b>295</b>	<b>130</b>	6,4
Documentation	180	180	3 041	1 830	10,2	<b>386</b>	<b>180</b>	9,8
Basque	1	1	4	3	3,0	<b>1</b>	<b>1</b>	33,3
Breton	2	2	18	11	5,5	<b>6</b>	<b>2</b>	18,2
Catalan	1	1	10	2	2,0	<b>2</b>	<b>1</b>	50,0
Occitan - langue d'Oc	4	4	81	44	11,0	<b>10</b>	<b>4</b>	9,1
Créole	4	4	43	26	6,5	<b>10</b>	<b>4</b>	15,4
Langue corse	3	3	27	19	6,3	<b>8</b>	<b>3</b>	15,8
Tahitien - français	1	1	35	29	29,0	<b>3</b>	<b>1</b>	3,4
<b>TOTAL</b>	<b>6 040</b>	<b>5 947</b>	<b>50 025</b>	<b>35 604</b>	6,0	<b>13 728</b>	<b>5 946</b>	16,7
<b>CPE externe</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>13 897</b>	<b>7 736</b>	38,7	<b>475</b>	<b>200</b>	2,6
<b>CO-Psy externe</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>2 020</b>	<b>875</b>	17,5	<b>125</b>	<b>50</b>	5,7

CAPET EXTERNE	Postes 2007	RAPPEL SESSION 2006						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/ présents
Sciences et techn. médico-sociales	<b>22</b>	<b>22</b>	583	273	12,4	<b>45</b>	<b>22</b>	8,1
Biotechnologie – biochimie, génie bio.	<b>28</b>	<b>28</b>	775	381	13,6	<b>78</b>	<b>28</b>	7,3
– santé et environn.		<b>6</b>	359	112	18,7	<b>15</b>	<b>6</b>	5,4
Technologie	<b>132</b>	<b>132</b>	1 956	1 153	8,7	<b>279</b>	<b>132</b>	11,4
Économie et gestion – administrative	<b>45</b>	<b>45</b>	1 228	573	12,7	<b>114</b>	<b>45</b>	7,9
– comptable		<b>40</b>	1 632	733	18,3	<b>100</b>	<b>40</b>	5,5
– commerciale		<b>49</b>	1 733	878	17,9	<b>99</b>	<b>49</b>	5,6
– informatique et gestion		<b>15</b>	468	211	14,1	<b>37</b>	<b>15</b>	7,1
Hôtellerie-tourisme : – tourisme		<b>8</b>	181	89	11,1	<b>20</b>	<b>8</b>	9,0
<b>TOTAL CAPET</b>	<b>276</b>	345	8 915	4 403	12,8	787	345	7,8

TROISIÈME CONCOURS	Postes 2007	RAPPEL SESSION 2006						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/ présents
Lettres modernes	<b>10</b>	<b>10</b>	204	77	7,7	19	10	13,0
Histoire-géographie	<b>10</b>	<b>10</b>	132	46	4,6	22	10	21,7
Sciences économiques et sociales		<b>3</b>	144	42	14,0	6	2	4,8
Anglais	<b>14</b>	<b>14</b>	246	138	9,9	28	14	10,1
Espagnol	<b>10</b>	<b>10</b>	114	52	5,2	24	10	19,2
Mathématiques	<b>25</b>	<b>25</b>	173	71	2,8	20	9	12,7
Physique Chimie	<b>18</b>	<b>18</b>	138	54	3,0	28	10	18,5
Documentation	<b>20</b>	<b>20</b>	353	179	9,0	48	20	11,2
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	110	1 504	659	6,0	195	85	12,9